

n°28

KITS CU

**Ouverture à tous :
demandeurs d'asile
et réfugiés**



www.lescouts.be



RÉCAPITULATIF DU KIT CU

Enjeux de la thématique pour le conseil d'unité

- Être conscient de l'importance de **l'accueil de tous** chez Les Scouts.
- Encourager l'accueil ou le partage d'activités avec des réfugiés au sein d'une section ou de l'unité.
- Réfléchir à des pistes concrètes pour adapter son animation à tous, dans le cadre de l'accueil de réfugiés.

Objectifs

L'objectif de ce module est de **sensibiliser, questionner et informer les animateurs sur les questions concernant l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en Belgique.**

Ce dispositif travaille l'axe 1 du programme de formation, **Le scoutisme**, et aidera l'animateur à s'améliorer dans ces différents savoirs :

SAVOIR

- Découvrir le **parcours d'un réfugié** : ce qui se passe en Belgique depuis l'arrivée de la personne sur le territoire jusqu'à ce qu'elle reçoive ou non l'autorisation de s'y installer.
- Prendre conscience du fait que tous les réfugiés ne sont pas là pour les mêmes **raisons** (humanitaires, politiques...).
- Connaître les **acteurs locaux / nationaux** impliqués dans l'accueil des réfugiés.

Préliminaire

Dans l'entièreté de ce document, pour faciliter la lecture, nous avons utilisé le terme « *réfugié(s)* ». Nous tenons néanmoins à préciser que ce module de formation vise à sensibiliser à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

SAVOIR-ÊTRE

- S'intéresser à la **problématique de l'accueil et de l'asile** en général et développer un regard critique sur la question :
 - en s'informant pour mieux comprendre ;
 - en se nourrissant des bonnes pratiques d'autres scouts (#fraternité).

SAVOIR-FAIRE

- **Adapter les activités** au public accueilli.
- **Adapter le contact** avec les personnes qui ont la responsabilité du scout : parents ou tuteurs légaux des mineurs étrangers non-accompagnés (MENA) (ex : institutions, centres d'accueil, familles d'accueil...).

Attentes du conseil d'unité



L'équipe d'unité retranscrit ci-après les demandes et attentes des animateurs par rapport à ce point. Ces attentes seront évaluées en fin de dispositif par le conseil d'unité.

.....

.....

.....

.....

Résumé du dispositif de conseil d'unité (2h30)

ACCROCHE

5 min

Le formateur présente aux animateurs une courte vidéo ou une série d'illustrations caricaturales à propos de la thématique.

1h30

ÉVEIL ET APPORT

Les animateurs clarifient leur point de vue quant à la problématique. Ensuite, ils découvrent le parcours des réfugiés et se familiarisent au vocabulaire spécifique.

45 min

PRODUCTION

Les animateurs réfléchissent aux aménagements à apporter à leur animation s'ils accueillent un ou plusieurs réfugié(s) dans leur section.

RETOUR SUR SOI

10 min

Chaque animateur fait le point sur ses découvertes personnelles à propos de la thématique.

ÉTAPE 1

NOUS FORMER EN CONSEIL D'UNITÉ

Accroche

5 min

Au choix :

- Les animateurs visionnent une courte **vidéo** (4 minutes) qui va les éclairer sur les chiffres liés à la problématique de la migration : YouTube > Migrants, mi-hommes - #DATAGUEULE 52.
- Les animateurs parcourent librement une **exposition** d'illustrations caricaturales à propos des réfugiés.

MATÉRIEL

- Ordinateur portable et connexion internet (+ projecteur, hauts-parleurs et écran si le groupe est nombreux)

ou

- Annexe 1 : *Illustrations caricaturales* (1 exemplaire à exposer)

Éveil et apport

1h30

FAIRE ÉMERGER LES REPRÉSENTATIONS

45 min

Chaque animateur reçoit un questionnaire qui lui permet d'exprimer son **point de vue** sur les sujets suivants : le parcours d'un réfugié, le vocabulaire spécifique et l'identité des personnes.

MATÉRIEL

- Annexe 2 : *Questionnaire* (1x par participant) + *Correctif* (1 exemplaire à afficher)



Notes pour le formateur

Si au cours de cette étape tu constates que certains animateurs se rassemblent pour discuter et confronter leurs représentations, c'est tant mieux ;-).

Lorsque toute la phase d'éveil et d'apport est terminée, affiche le correctif du questionnaire sur les murs du local : les animateurs pourront en prendre connaissance au moment qui leur convient et ainsi faire évoluer leurs représentations.

LE PARCOURS D'UNE PERSONNE RÉFUGIÉE

25 min

Le formateur fournit un schéma vide représentant le parcours d'une personne réfugiée entre le moment où elle arrive sur le territoire belge jusqu'à ce qu'elle commence son parcours d'intégration : par duo ou par trio, les animateurs essaient de le compléter en en ciblant les étapes. Après quelques minutes de travail, de la documentation est mise à leur disposition pour qu'ils puissent bonifier/corriger leur schéma.

Lorsque tous les petits groupes disposent d'un schéma plus ou moins abouti, le formateur explique le **processus complet** depuis la demande d'asile jusqu'à l'obtention du statut de réfugié (ou de la protection subsidiaire).

LE VOCABULAIRE SPÉCIFIQUE 15 min

Pour les personnes qui ne connaissent pas bien la question des réfugiés, les termes utilisés sont parfois mystérieux. Lors de cette phase du dispositif, les petits groupes d'animateurs associent un mot et sa définition pour se constituer un **lexique**.

Lorsque la plupart des groupes ont fini l'exercice, le formateur procède à une correction collective de l'exercice, agrémentée d'une discussion.

QUI EST-CE ? 30 min

Tout d'abord, chaque animateur complète sa propre **fiche d'identité** (annexe 7).

Ensuite, pour aller à la rencontre de réfugiés et découvrir qui ils sont en termes de passé social ou de motif de demande d'asile, une série de **portraits** (annexe 8) est présentée aux animateurs. Ceux-ci lisent les récits et apprennent pour quelle(s) raison(s) ces réfugiés ont quitté leur pays.

Enfin, chaque animateur choisit l'un des personnages en complétant deux fiches d'identité (la sienne et celle de la personne choisie) et fait ainsi le **parallèle** entre deux parcours de vie.

MATÉRIEL

- Annexe 3 : *Schéma vierge du parcours d'un réfugié* (1x par groupe de 2 ou 3)
- Annexe 4 : *Liste de documentation à imprimer* (1 exemplaire à mettre à disposition)



Notes pour le formateur

Le service Diversité et Inclusion de la fédération est à ta disposition si tu souhaites des infos supplémentaires ou un petit coup de main : 02.508.12.00 ou lesscouts@lesscouts.be.

MATÉRIEL

- Annexe 5 : *Lexique : exercice* (1x par groupe de 2 ou 3)
- Annexe 6 : *Lexique : correctif* (1 exemplaire pour les formateurs)

MATÉRIEL

- Annexe 7 : *Modèle vierge de double fiche d'identité* (1x par participant)
- Annexe 8 : *Galerie de portraits* (série à imprimer suffisamment de fois pour que les animateurs aient du choix)
- Bics

Production

45 min

« Si nous accueillions des réfugiés dans notre unité, devrait-on changer des choses ? Si oui, comment nous adapterions-nous ? »

Un jeu de cartes est utilisé comme support à ce moment de travail.

- Les animateurs se regroupent par staff. L'équipe d'unité est elle aussi invitée à jouer.
- Le paquet de cartes est déposé au centre de la table, face cachée. Sur chacune, est citée l'une des facettes de la vie quotidienne scout. Quelques cartes vierges sont aussi placées sur la table pour ajouter l'une ou l'autre thématique ou spécificité propre à l'unité.
- L'un des animateurs prend la première carte et la lit au reste du staff ; tous les participants réfléchissent et discutent des aménagements à apporter (ou pas) à l'animation par rapport à ce thème si la section accueillait un ou plusieurs réfugié(s), tant à titre temporaire qu'à titre définitif.
- Ensuite, un autre animateur prend une nouvelle carte et la discussion reprend, jusqu'à ce que toutes les cartes aient été abordées ou que le timing décidé préalablement soit écoulé.

En fin de jeu, l'équipe d'unité présente un panel de **partenaires locaux** pouvant soutenir l'unité lors de l'accueil de réfugiés (par exemple : CPAS, centres d'accueil, plateformes citoyennes...).

Retour sur soi

10 min

Individuellement, chaque animateur complète les phrases suivantes, en s'appuyant éventuellement sur le questionnaire qu'il avait complété en début de module (annexe 2) :

- « Ce que j'ai appris / je retiens au niveau administratif/juridico-légal : ... »
- « Ce que j'ai appris / je retiens au niveau social/relationnel/humain : ... »

MATÉRIEL

- Annexe 9 : Jeu de cartes (1x par groupe)



Note pour le formateur

Tu as besoin d'un petit coup de pouce pour faire le point sur les partenaires qui soutiennent les réfugiés près de ton unité ? Le service Diversité et Inclusion de la fédération est à ta disposition : 02.508.12.00 ou lesscouts@lesscouts.be.

Pour aller plus loin

Ce moment de production peut se clôturer par un moment de mise en commun où chaque staff :

- présente le résultat de sa réflexion ;
- présente les cartes dont il n'a pas trouvé utile de discuter pour connaître la position des autres staffs à ce sujet.

Si toi aussi, tu veux rencontrer ou accueillir des demandeurs d'asile ou des réfugiés en Belgique, contacte le service Diversité et Inclusion de la fédération : 02.508.12.00 ou lesscouts@lesscouts.be.



ÉTAPE 2 : QUELLE MISE EN PRATIQUE POUR NOTRE CONSEIL D'UNITÉ ?

Décisions prises en conseil d'unité

Pour aider les staffs dans cette thématique, voici les décisions prises en staff...

SECTIONS	DÉCISIONS
BALADINS	
LOUVETEAUX	
ÉCLAIREURS	
PIONNIERS	

Pour aider le conseil d'unité dans cette thématique, voici les décisions :

DÉCISIONS DU CONSEIL D'UNITÉ



Plan d'action

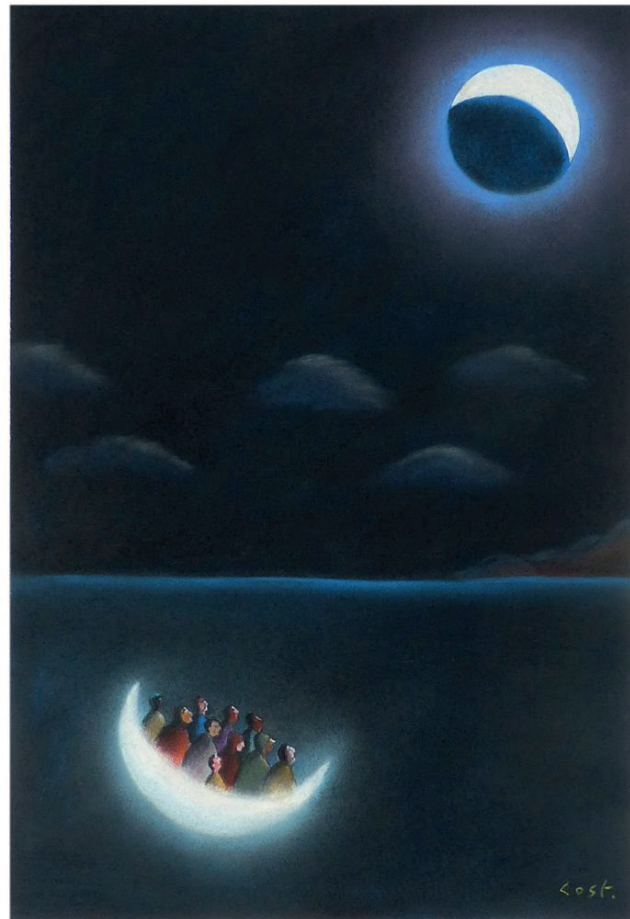
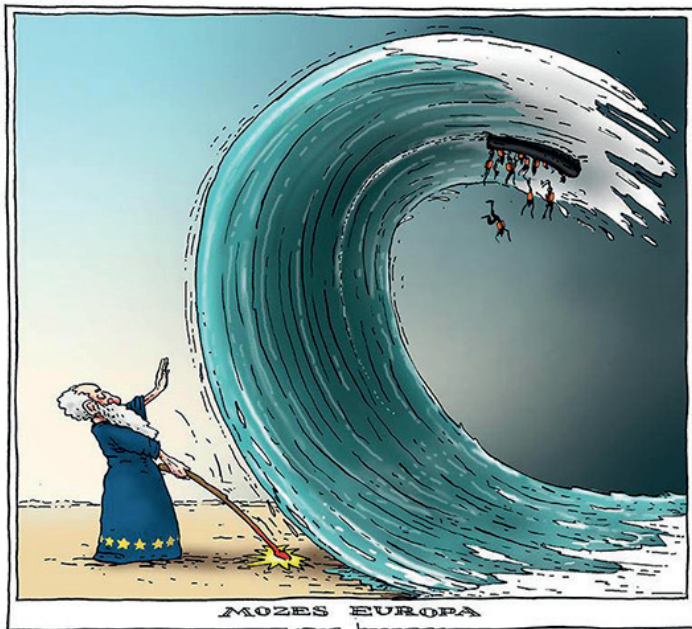
	BALADINS	LOUVETEAUX	ÉCLAIREURS	PIONNIERS
LISTE DES ACTIONS RÉALISÉES				
ÉCHÉANCE				
RESPONSABLE				
LISTE DES ACTIONS À MENER				
RESSOURCES INTERNES / EXTERNES				
OBJECTIFS À ATTEINDRE				



RESSOURCES POUR LE FORMATEUR

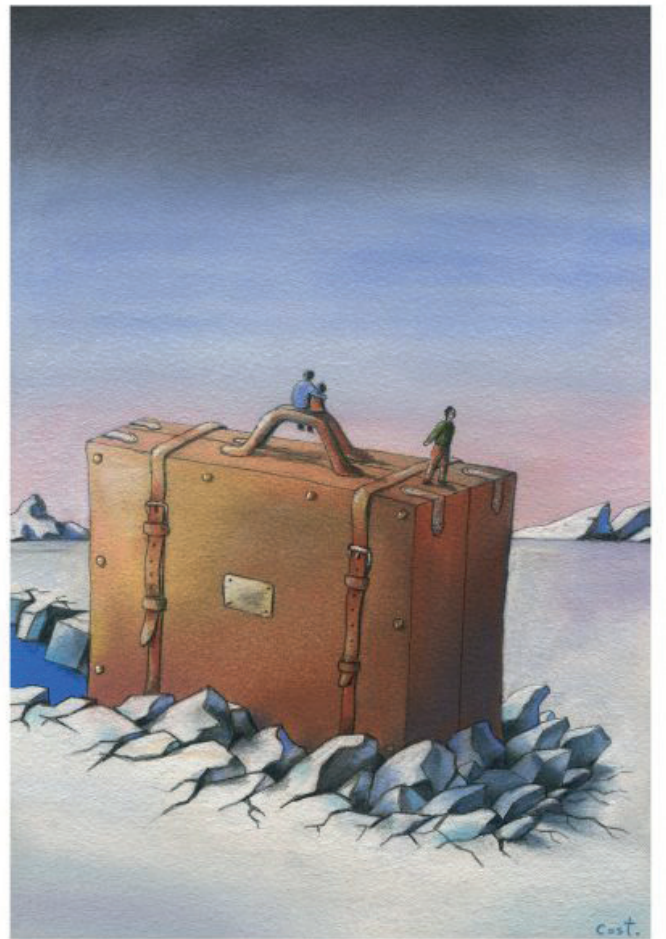
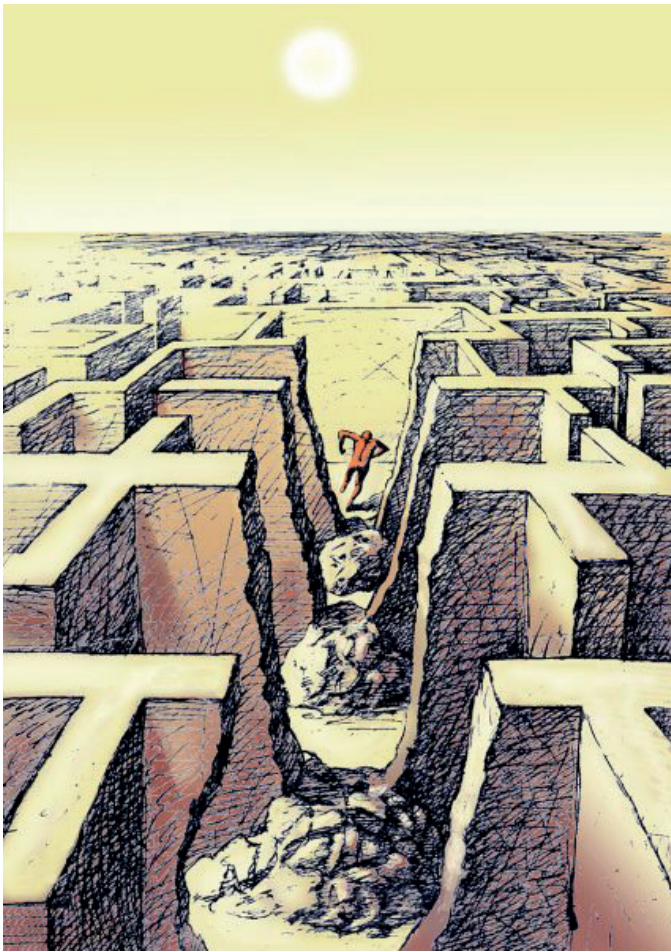
- *10 préjugés sur la migration : arrêtons de croire n'importe quoi* – Amnesty International
- *Journal Le Bienvenu* – lebienvenu.be
- *Lexique du Conseil de déontologie journalistique : l'information sur les personnes étrangères*
- *Parcours d'intégration pour Bruxelles et la Wallonie* – Objectif, mouvement pour l'égalité des droits
- *Bilan statistique d'asile 2012, 2013 et 2014* – cgra.be
- *L'asile en Belgique* – cgra.be
- *Guide pour le mineur non accompagné qui demande l'asile en Belgique* – cgra.be
- *La protection subsidiaire* – cgra.be
- *Vous êtes reconnu réfugié en Belgique* – cgra.be
- *Parcours complet* – cgra.be
- *Convention de Genève* – unhcr.fr
- Liste générale du matériel pour ce dispositif :
 - *Annexe 1 : Illustrations caricaturales*
 - *Annexe 2 : Questionnaire*
 - *Annexe 3 : Schéma vierge du parcours d'un réfugié*
 - *Annexe 4 : Liste de documentation à imprimer*
 - *Annexe 5 : Lexique : exercice*
 - *Annexe 6 : Lexique : correctif*
 - *Annexe 7 : Modèle vierge de double fiche d'identité*
 - *Annexe 8 : Galerie de portraits*

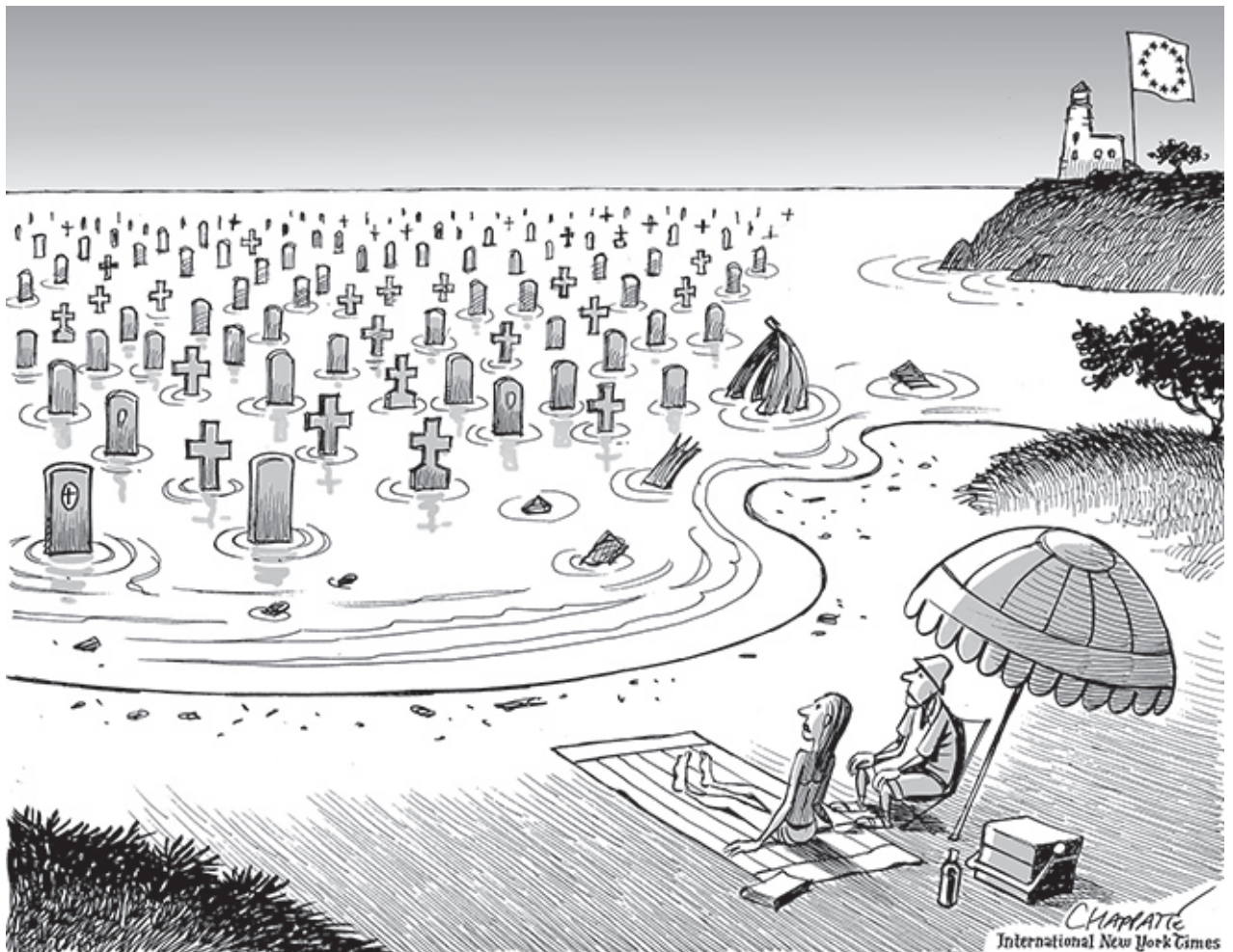
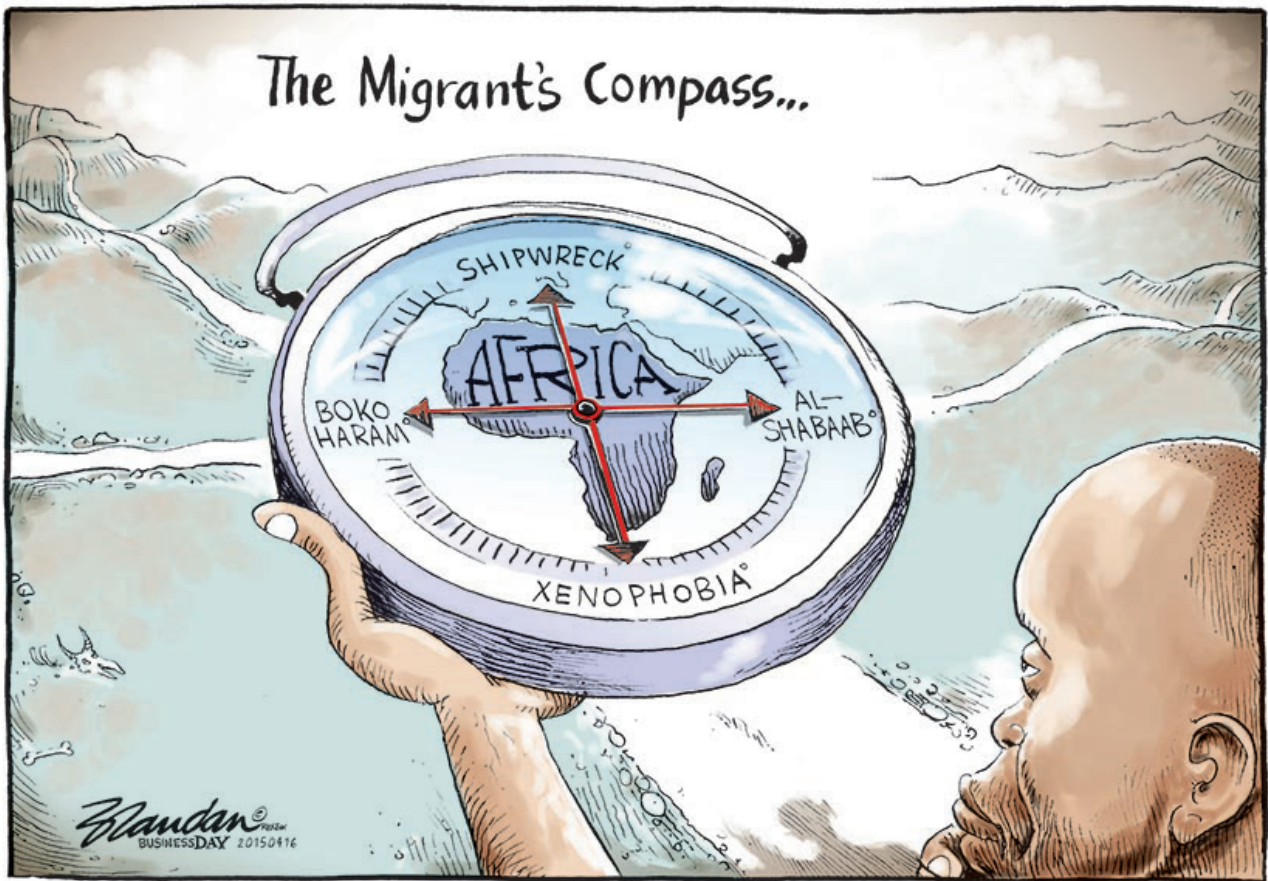
ILLUSTRATIONS CARICATURALES





أبي
Hani Abbas







IMMIGRATION LES PASSEURS MENTENT AUX RÉFUGIÉS





REFUGIÉS : L'EUROPE DIVISÉE ..





MIGRANTS : UNE NOUVELLE MANNE POUR LES PATRONS ?

ILS VEULENT
DÉJÀ TRAVAILLER
35 HEURES PAYÉES 39

ET UN
13^{ème} MOIS



L'IMMIGRATION CLANDESTINE EN HAUSSE

ON FINIRA PAR
POUVOIR PASSER
À PIED!

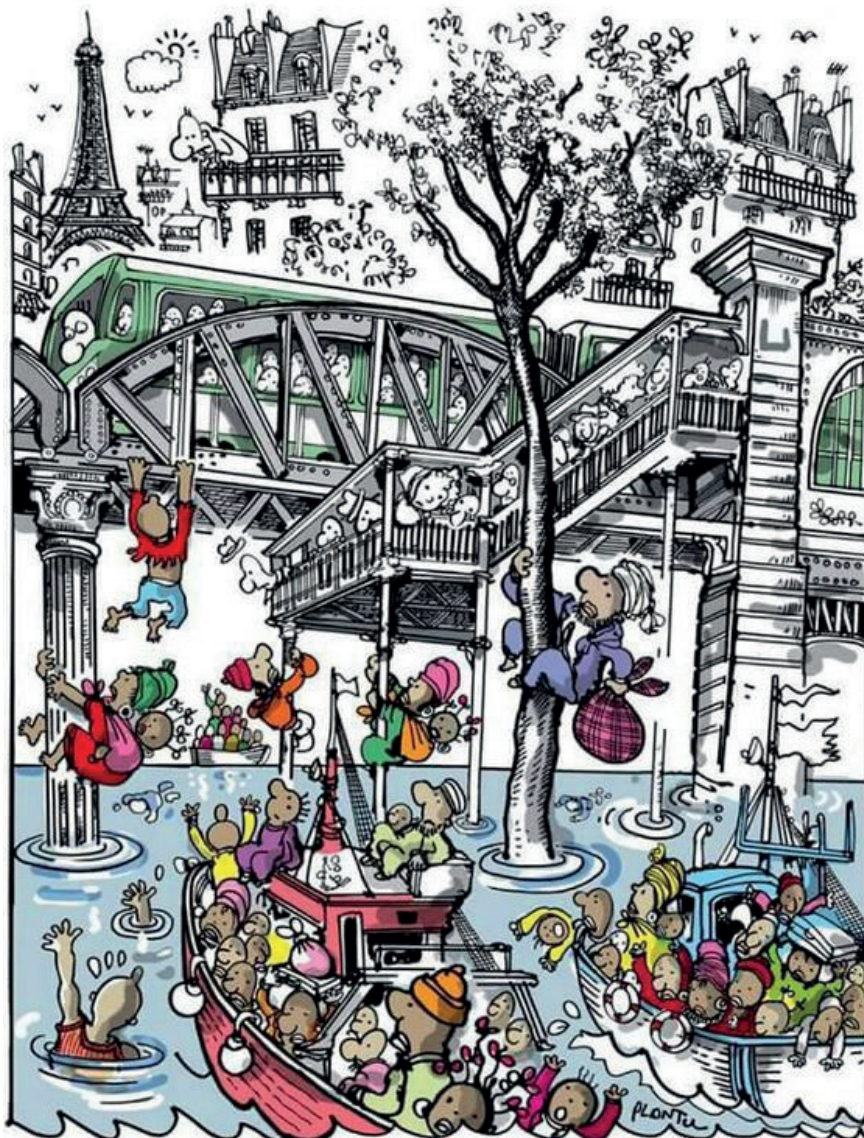
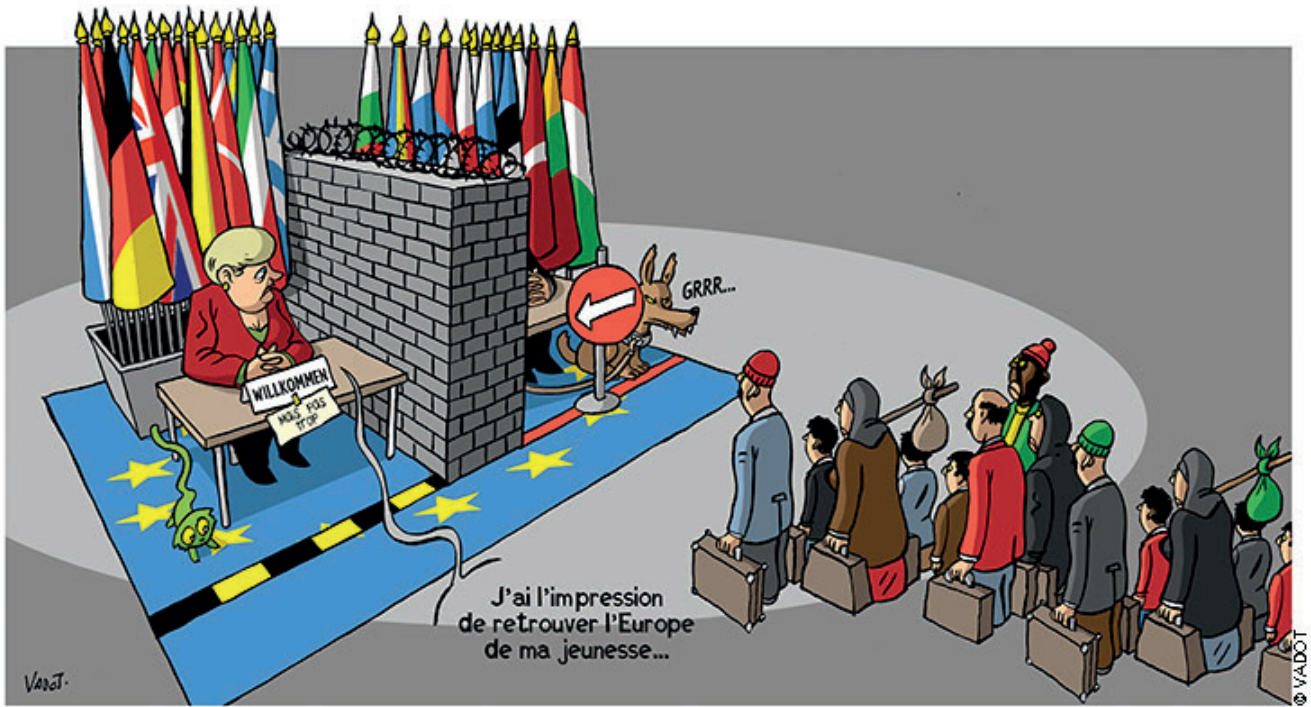
RENTRER
CHEZ VOUS
SIL VOUS PLÂT

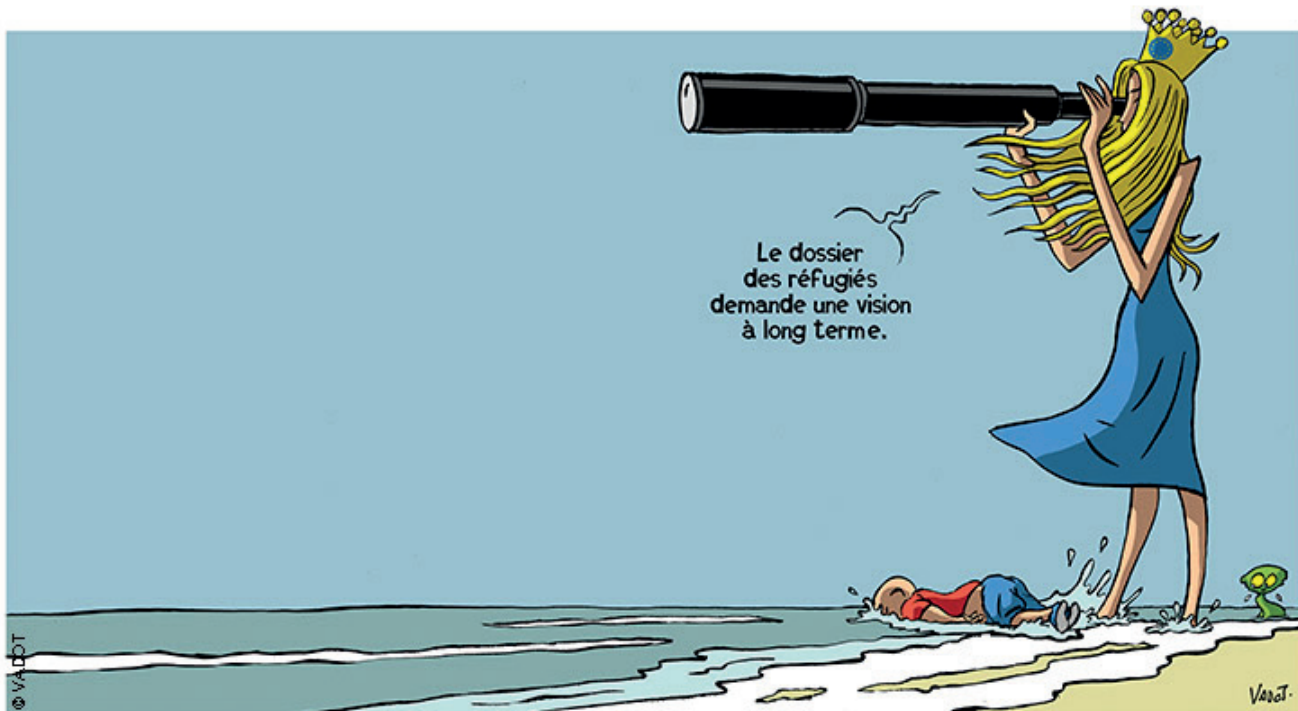
AUZZ
QUOI



RÉPARTITION DES RÉFUGIÉS L'EUROPE FAIT SON MARCHÉ







EMOTION APRÈS LA MORT DU PETIT AYLAN ...



Urtikan.net

LA JOURNÉE MONDIALE DU RÉFUGIÉ



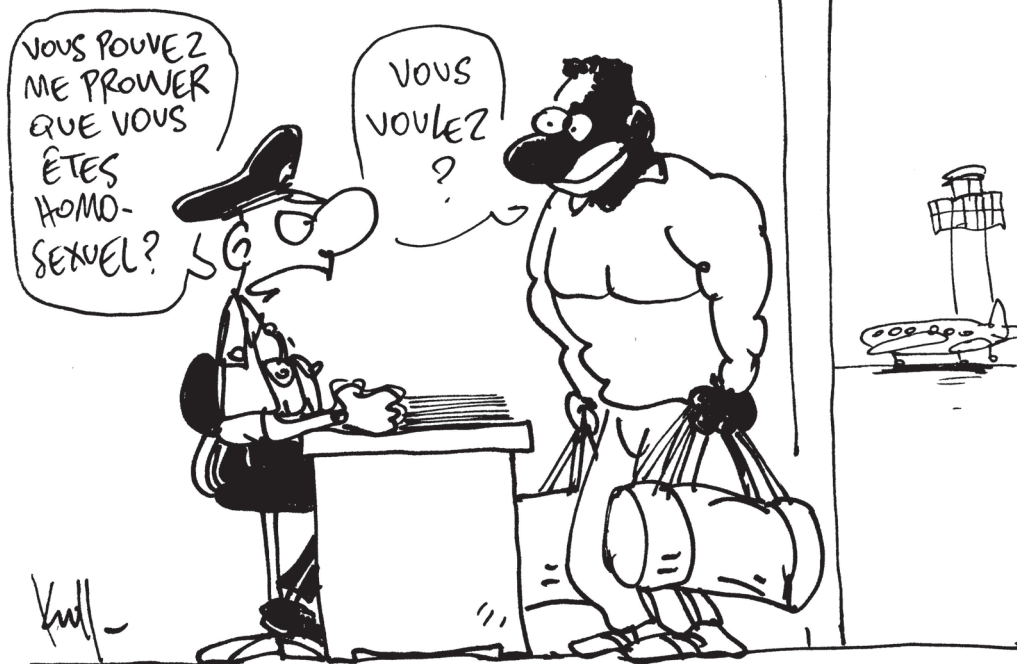
DANS LA FORÊT UN GRAND CERF REGARDAIT PAR LA FENÊTRE UN LAPIN VENIR À LUI ET CRIER AINSI: "CERF, CERF, OUVRE-MOI OU LE CHASSEUR ME TUERA". "LAPIN, LAPIN, ENTRE ET VIENS ... ME SERRER LA MAIN ... air connu







DE PLUS EN PLUS DE REFUGIÉS POUR CAUSE D'HOMOPHOBIE...



LES RÉFUGIÉS RAPPORTERONT À L'ÉCONOMIE



QUESTIONNAIRE

QUESTIONS OUVERTES

1. Selon toi, quelle est la différence entre un migrant, un demandeur d'asile et un réfugié ?

.....

.....

.....

2. De quels pays sont majoritairement originaires les réfugiés en Belgique ?

.....

.....

.....

3. Qu'est-ce que la protection subsidiaire ?

.....

.....

.....

4. Où les demandeurs d'asile peuvent-ils s'installer quand ils sont en Belgique ?

.....

.....

.....

5. Combien de personnes demandent l'asile en Belgique tous les ans et combien l'obtiennent-elles ?

.....

.....

.....

6. Qu'est-ce qu'un MENA ?

.....

.....

.....

7. Que se passe-t-il quand l'asile n'est pas accordé ?

.....

.....

.....

8. Que se passe-t-il quand l'asile est accordé ?

.....

.....

.....

9. Pourquoi parle-t-on tellement des demandeurs d'asile et réfugiés maintenant ?

.....

.....

.....

VRAI OU FAUX

1. En Belgique, c'est un ministre qui décide si un réfugié peut rester ou doit partir.
 Vrai
 Faux
2. La Belgique fixe elle-même les conditions auxquelles les demandeurs d'asile peuvent se voir accorder l'asile.
 Vrai
 Faux
3. Ma commune ne peut pas décider de les accueillir ou de les renvoyer.
 Vrai
 Faux
4. La première chose à faire pour introduire une demande d'asile est de se présenter à l'Office des étrangers.
 Vrai
 Faux
5. Les enfants réfugiés ont accès à l'école et aux loisirs.
 Vrai
 Faux
6. Les demandeurs d'asile sont libres de circuler en Belgique.
 Vrai
 Faux
7. Les demandeurs d'asile peuvent quitter le territoire.
 Vrai
 Faux
8. L'accueil des demandeurs d'asile est une perte d'argent pour l'État.
 Vrai
 Faux
9. Un candidat à l'asile peut l'être dans plusieurs pays de l'Union européenne.
 Vrai
 Faux
10. Si on a des enfants réfugiés dans l'unité, ils seront assurés.
 Vrai
 Faux
11. Tous les étrangers sont des réfugiés.
 Vrai
 Faux
12. Les réfugiés ont droit au chômage dès que l'asile leur est accordé.
 Vrai
 Faux
13. Les réfugiés doivent rentrer chez eux une fois la guerre terminée.
 Vrai
 Faux
14. Les réfugiés ont les mêmes droits que les Belges.
 Vrai
 Faux
15. Les réfugiés ont des cours de "culture belge".
 Vrai
 Faux

CORRECTIF

QUESTIONNAIRE

Réponse 1 : voir lexique (mots 6, 18 et 21).

Réponse 2 : Cela dépend des années. En 2016, il s'agissait de la Syrie, l'Irak et la Somalie.

Source : cgra.be

Réponse 3 : voir lexique (mot 15).

Réponse 4 : Selon la convention de Genève, l'État doit fournir un logement, un accès aux soins et de quoi manger aux demandeurs d'asile.

En Belgique, cela peut passer par les centres d'accueil, une famille d'accueil ou un hébergement chez une connaissance. Dans les deux derniers cas, l'accès aux soins et à la nourriture restent garantis. Ils peuvent donc s'installer où ils le souhaitent s'ils en ont l'opportunité ou dans un centre d'accueil.

Réponse 5 : Cela dépend des années :

- en 2012, il y a eu 21 463 demandes et 4 419 décisions positives ;
- en 2014 il y a eu 13 132 demandes et 6 146 décisions positives ;
- en 2016 il y a eu 18 710 demandes et 12 089 décisions positives.

Réponse 6 : voir lexique (mot 7).

Réponse 7 : Des recours sont possibles, mais une fois qu'ils ont tous été épuisés, on quitte la notion de demandeur d'asile et de réfugié pour en revenir à une notion plus générale de droit des étrangers.

Réponse 8 : Le demandeur obtient le statut de réfugié et a exactement les mêmes droits que n'importe quel Belge.

Réponse 9 : Il y en a eu avant (guerre du Kosovo, au Rwanda ou en Ukraine).

Voici quelques pistes d'explications au fait qu'on en parle autant.

- Nous avons vécu une crise de l'asile (trop de demandes par rapport à l'offre) ce qui a posé différents problèmes humanitaires et de responsabilité politique. Les médias en ont donc beaucoup parlé.
- Cette vague de migration est liée à un conflit, lui-même lié à des actes terroristes chez nous. Le rapprochement entre les faits exacerbe le sujet.
- Internet peut participer à cette impression d'en parler plus, les fils d'actualité étant parfois saturés en information sur le sujet.

Réponse 1 : Faux. C'est le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) qui prend la décision.

Réponse 2 : Faux. C'est la convention de Genève qui fixe ces conditions. Cela étant, les états conservent un pouvoir d'interprétation (ex : définir si un pays ou une région est dangereuse, valider les documents permettant à un MENA de prouver qu'il est bien mineur, ou encore définir si les documents présentés suffisent à établir une identité, etc.).

Réponse 3 : Vrai. C'est le CGRA qui statue et l'Office des étrangers qui applique la décision.

Réponse 4 : Vrai, dans les huit jours suivant l'arrivée en Belgique.

Réponse 5 : Vrai. Non seulement les enfants ont accès à l'école, mais en plus cela leur offre une protection qui peut être maintenue une fois majeurs, à condition qu'ils poursuivent leur scolarité.

● Pour plus d'infos : droit scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles (dgde.cfwb.be).

● Pour des exemples : *Migrants, le chemin vers l'école pour chaque enfant* (rtbf.be) et *La petite école encadre des enfants réfugiés syriens* (bx1.be).

Réponse 6 : Vrai. Voir lexique (mot 7).

Réponse 7 : Dans le cas où le CGRA refuse de reconnaître le statut de réfugié et que tous les recours possibles ont été épuisés, le demandeur reçoit un Ordre de quitter le territoire (OQT), habituellement dans les sept jours.

Une fois ce délai passé, le demandeur sera considéré comme n'importe quel étranger en situation de séjour irrégulier. Il ne dépendra plus de la Convention de Genève et pourra être renvoyé chez lui par la force.

Note : attention donc aux camps à l'étranger (plus d'infos sur lesscouts.be > Administratif > Assurances).

Réponse 8 : Faux. Voir le point 4 du document *10 préjugés sur la migration* sur amnesty.be.

Réponse 9 : Faux. Si une demande est introduite en Belgique alors qu'elle a déjà été faite dans un autre pays de l'Union européenne, le demandeur est renvoyé vers celui-ci.

Wikipedia > Règlement de Dublin.

Réponse 10 : Vrai. Comme chaque membre de l'unité, les enfants sont assurés par leur responsables légaux, mais aussi via la cotisation annuelle, ou encore en les déclarant comme "invités" lors des camps.

Plus d'infos sur lesscouts.be > Administratif > Assurances.

Réponse 11 : Faux. Par exemple, un touriste n'est pas un réfugié, mais est bien un étranger.

Réponse 12: Faux. Il n'y a pas de différence entre un Belge et un réfugié au regard de la loi. Les conditions d'accès aux allocations de chômage sont donc les mêmes.

onem.be > Citoyens > Chômage > Chomage complet.

Réponse 13 : Faux. Ils ont par contre la possibilité de renoncer à leur statut de réfugié et redeviennent dès lors dépendants de leur pays d'origine.

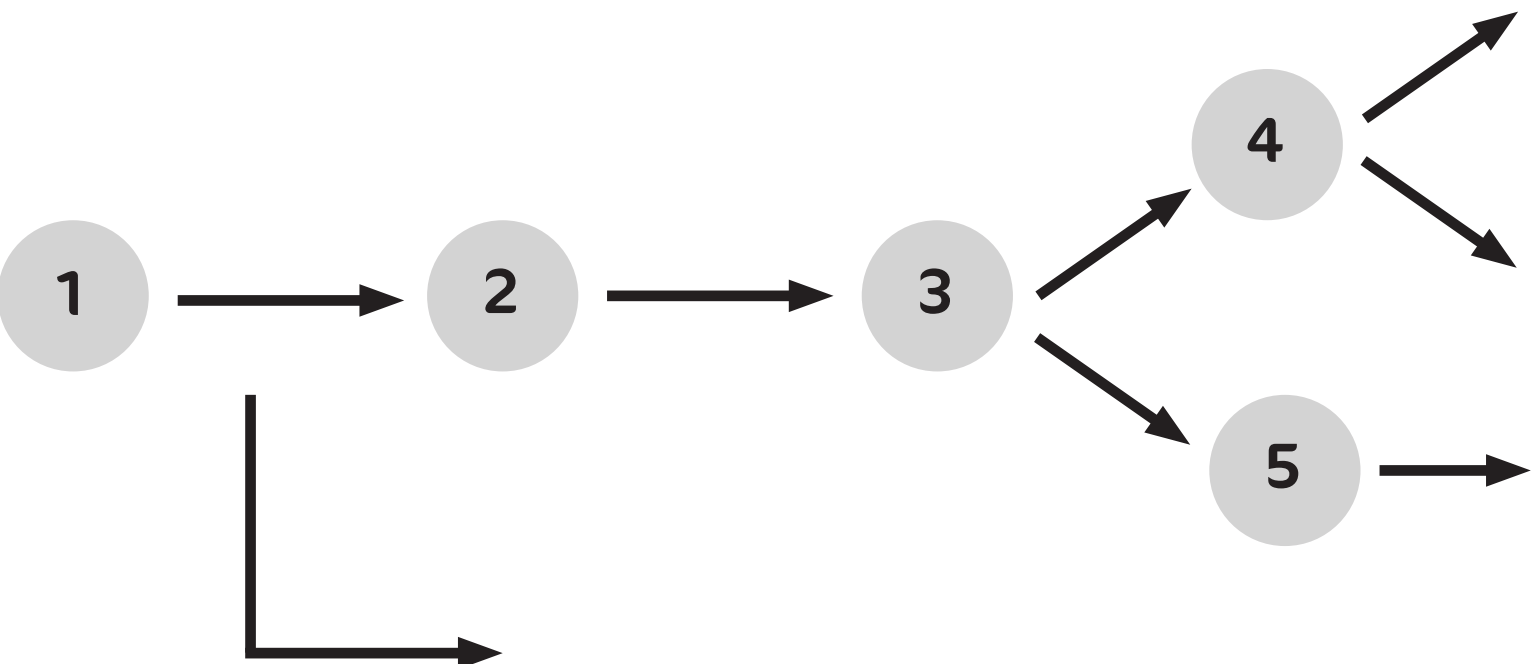
Réponse 14 : Vrai. Les réfugiés ont les mêmes droits que n'importe quels "nationaux" dont les pays ont signé la convention de Genève.

bit.ly/UNHCR_ConventionGeneve

Réponse 15 : Vrai. C'est le parcours d'intégration : il est obligatoire en Flandre, facultatif à Bruxelles et en partie obligatoire en Wallonie.

bit.ly/ALLRIGHTS_ComparatifParcours

SCHÉMA VIERGE DU PARCOURS D'UN RÉFUGIÉ



Place les numéros des mots suivants face à leur définition.

- | | |
|---|---|
| ② Asile | ⑱ Règlement de Dublin |
| ⑧ Fedasil | ⑦ Demandeur d'asile |
| ⑤ Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) | ⑨ Frontex |
| ⑥ Convention de Genève | ④ Centre ouvert |
| ⑪ MENA | ⑩ Rapatriement |
| ① Accueil | ⑫ Migrant (attention : quelques différences avec la définition donnée dans la vidéo d'accroche) |

	Action par laquelle un étranger en séjour régulier en Belgique est reconduit dans son pays d'origine, soit par les autorités publiques, soit par un organisme privé d'assurance ou d'assistance, pour des raisons sanitaires, humanitaires ou légales.
	Administration indépendante chargée d'instruire les demandes d'asile. Il auditionne le demandeur d'asile, vérifie s'il répond aux critères qui lui permettent d'obtenir le statut de réfugié ou la protection subsidiaire selon la convention de Genève, et octroie ou refuse l'un de ces statuts.
	Agence de l'Union européenne de coopération aux frontières extérieures des états membres. Elle aide les états membres à mettre en œuvre les règles relatives aux frontières extérieures de l'Union (notamment l'accueil ou le refoulement des candidats à l'asile) et coordonne leurs opérations dans la gestion de ces frontières.
	Document qui vise à déterminer l'état membre de l'Union européenne responsable d'une demande d'asile et à empêcher les candidats à l'asile de présenter plusieurs demandes dans plusieurs états membres. Toute personne qui se présente à l'Office des étrangers mais qui a déjà introduit une demande d'asile dans un autre état, ou dont les empreintes digitales ont été prises dans cet autre état, doit être renvoyée vers celui-ci, où sa demande d'asile sera traitée.
	Document, ratifié par tous les états membres de l'Union européenne. Il définit les modalités selon lesquelles un état doit accorder le statut de réfugié, ainsi que les droits et les devoirs des personnes qui en font la demande. C'est sur base de ce document que le Commissariat général aux réfugiés et apatrides accorde ou refuse le statut de réfugié au demandeur d'asile. Ses critères assez imprécis laissent une marge d'interprétation au CGRA.
	Droit de séjour et de travail, permanent ou temporaire, attribué à un étranger à qui le statut de réfugié ou la protection subsidiaire a été accordé, par le Commissariat général aux réfugiés et apatrides selon les critères de la convention de Genève. Ce droit inclut l'accès aux prestations sociales prévues par les lois belges.
	Ensemble de mesures dont bénéficient les demandeurs d'asile. Hébergement, alimentation, éducation des enfants, accompagnement médical et psychosocial, accès à certaines formations, accès au retour volontaire. On parle de crise de l'accueil lorsque le nombre de places d'hébergement offertes en centre ouvert est inférieur au nombre de demandeurs d'asile.
	Étranger ayant fait valoir son droit à l'asile sur base d'un ou plusieurs critères de la convention de Genève et en attente d'une décision du Commissariat général aux apatrides et aux réfugiés.
	Étranger de moins de 18 ans qui est entré en Belgique sans être accompagné et qui peut faire valoir son droit à l'asile.
	Individu qui quitte un lieu de vie et se déplace vers un autre lieu de vie avec l'intention de s'y installer, quelle que soit la raison de son déplacement, avec ou sans franchissement d'une frontière d'état. Terme générique utilisé pour désigner un candidat à l'asile, demandeur d'asile, réfugié, sans-papiers, illégal, clandestin, étudiant étranger, personne déplacée...
	Institution publique chargée de l'accueil, de l'hébergement, de l'aide matérielle à l'intention des demandeurs d'asile dès leur entrée sur le territoire belge, ainsi que de la coordination des programmes de retour volontaire à partir de la Belgique. Placée sous la tutelle du secrétaire d'État à l'asile et à la migration.
	Lieu d'accueil pour demandeurs d'asile où les résidents sont libres d'entrer et de sortir à certaines heures. Il en existe plus de 90 en Belgique (anciennes casernes, anciens internats, bâtiments préfabriqués...). Ils offrent les mêmes services : hébergement et nourriture ; assistance administrative, juridique, sociale, linguistique, médicale et psychologique, scolarité, formations, travail dans certains cas, intégration dans la communauté locale.

- ⑬ Office des Étrangers
- ⑲ Secrétaire d'État à l'asile et à la migration
- ⑰ Refoulement
- ⑩ Haut commissariat aux réfugiés (HCR)
- ⑳ Regroupement familial
- ⑮ Protection subsidiaire
- ⑭ Parcours d'intégration
- ⑱ Réfugié
- ㉒ Sans papiers
- ③ Centre fermé
- ㉑ 21. Régularisation

	Lieu de rétention géré par l'Office des étrangers et où un étranger peut être retenu par la contrainte. On y trouve des étrangers ayant fait l'objet d'un refoulement, des candidats à l'asile n'ayant pas introduit leur demande dans les règles, des demandeurs d'asile dont l'Office des étrangers estime que leur demande doit être examinée par un autre état de l'Union européenne en fonction du règlement de Dublin, des demandeurs déboutés attendant leur recours ou une expulsion, et d'autres étrangers en séjour irrégulier, notamment des sans-papiers arrêtés par la police.
	Membre du gouvernement fédéral, adjoint au ministre de l'Intérieur et chargé d'appliquer la politique en matière d'asile et de migration. Détient la tutelle sur Fedasil.
	Mode d'attribution d'un titre de séjour à une personne étrangère appartenant à la famille proche d'un Belge ou d'un étranger séjournant légalement en Belgique.
	Octroi d'un titre de séjour à un étranger qui réside sur le territoire sans titre légal de séjour. La décision est prise par l'Office des étrangers.
	Organe des Nations unies qui a pour but originel de protéger les réfugiés ou les candidats à l'asile, de trouver une solution durable à leurs problèmes et de veiller à l'application de la convention de Genève. Connue aussi sous son sigle anglais UNHCR.
	Organisme public qui assure le premier traitement des demandes d'asile en Belgique. Il intervient aussi dans la délivrance des visas et des autorisations de séjour, les régularisations et les ordres de quitter le territoire. Il assure le retour volontaire ou l'éloignement forcé des personnes en séjour irrégulier et il est chargé de la gestion des centres fermés et de la mise en rétention dans ces centres.
	Processus gratuit d'information, d'orientation et de formation destiné aux étrangers qui ont obtenu un titre légal de séjour en Belgique afin de les aider à s'intégrer dans la société.
	Refus de l'accès au territoire à un étranger qui ne remplit pas les conditions pour y accéder, accompagné d'une expulsion vers l'endroit où cet étranger s'est embarqué. Le coût du refoulement est pris en charge par l'opérateur aérien ou naval qui a transporté la personne refoulée. Le refoulement d'un candidat à l'asile est interdit par la convention de Genève.
	Statut accordé par le Commissariat général aux réfugiés et apatrides à un étranger à qui ne peut être accordé le statut de réfugié mais à l'égard duquel il y a de sérieux motifs de croire que, s'il était renvoyé dans son pays d'origine, il encourrait un risque réel de subir des atteintes graves. Ce statut donne droit à un titre de séjour et droit au travail.
	Statut accordé par le Commissariat général aux réfugiés et apatrides à une personne qui (selon les termes de la convention de Genève), craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa [prétendue] race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut se réclamer de la protection de son pays d'origine. Le mot réfugié ne désigne, en droit, qu'un étranger ayant obtenu l'asile ou (par extension) la protection subsidiaire, mais il est aussi utilisé fréquemment pour désigner un migrant qui fuit une situation de détresse ou de grand danger. Dans ce cas, l'usage de l'expression personne déplacée peut être recommandé.
	Terme familier désignant un étranger qui séjourne en Belgique sans titre légal de séjour. Un sans-papiers est parfois appelé aussi, péjorativement, clandestin ou illégal.

16. Rapatriement	Action par laquelle un étranger en séjour régulier en Belgique est reconduit dans son pays d'origine, [...]
5. CGRA	Administration indépendante chargée d'instruire les demandes d'asile. [...]
9. Frontex	Agence de l'Union européenne de coopération aux frontières extérieures des états membres. [...]
19. Règlement de Dublin	Document qui vise à déterminer l'état membre de l'Union européenne responsable d'une demande d'asile [...]
6. Convention de Genève	Document, ratifié notamment par tous les états membres de l'Union européenne. Il définit les modalités selon lesquelles un état doit accorder le statut de réfugié [...]
2. Asile	Droit de séjour et de travail, permanent ou temporaire, attribué à un étranger à qui le statut de réfugié [...]
1. Accueil	Ensemble de mesures dont doivent bénéficier les demandeurs d'asile. [...]
7. Demandeur d'asile	Étranger ayant fait valoir son droit à l'asile sur base d'un ou plusieurs critères de la convention de Genève [...]
11. MENA	Étranger de moins de 18 ans qui est entré en Belgique [...] > Mineur étranger non accompagné.
12. Migrant	Individu qui quitte un lieu de vie et se déplace vers un autre lieu de vie avec l'intention de s'y installer [...]
8. Fedasil	Institution publique chargée de l'accueil, de l'hébergement, de l'aide matérielle à l'intention des demandeurs d'asile dès leur entrée sur le territoire belge [...]
4. Centre ouvert	Lieu d'accueil pour demandeurs d'asile où les résidents sont libres d'entrer et de sortir à certaines heures. [...]
3. Centre fermé	Lieu de rétention géré par l'Office des étrangers et où un étranger peut être retenu par la contrainte. [...]
23. Secrétaire d'État à l'asile et à la migration	Membre du gouvernement fédéral, adjoint au ministre de l'Intérieur et chargé d'appliquer la politique en matière d'asile et de migration. [...]
20. Regroupement familial	Mode d'attribution d'un titre de séjour à une personne étrangère appartenant à la famille proche d'un Belge ou d'un étranger séjournant légalement en Belgique. [...]
21. Régularisation	Octroi d'un titre de séjour à un étranger qui réside sur le territoire sans titre légal de séjour. La décision est prise par l'Office des étrangers [...]
10. HCR	Organe des Nations unies qui a pour but originel de protéger les réfugiés ou les candidats à l'asile [...]
13. Office des Étrangers	Organisme public qui assure le premier traitement des demandes d'asile en Belgique. [...]
14. Parcours d'intégration	Processus gratuit d'information, d'orientation et de formation destiné aux étrangers qui ont obtenu un titre légal de séjour en Belgique [...]
17. Refoulement	Refus de l'accès du territoire à un étranger qui ne remplit pas les conditions pour y accéder [...]
15. Protection subsidiaire	Statut accordé par le Commissariat général aux réfugiés et apatrides à un étranger à qui ne peut être accordé le statut de réfugié mais [...]
18. Réfugié	Statut accordé par le Commissariat général aux réfugiés et apatrides à une personne qui (selon les termes de la convention de Genève) [...]
22. Sans papiers	Terme familier désignant un étranger qui séjourne en Belgique sans titre légal de séjour. [...]

FICHE D'IDENTITÉ

Prénom :

Âge :

Lieu de résidence :

Pays d'origine :

Études/Profession :

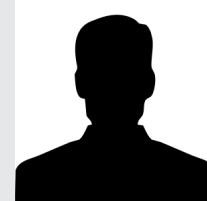
Loisir(s) ou centre(s) d'intérêt :

Quels sont tes projets pour l'avenir ?

Quelle expérience forte as-tu déjà vécue ?

As-tu déjà quitté ton pays ? Oui/Non

Si oui, pour quelle(s) raison(s) :

FICHE D'IDENTITÉ

Prénom :

Âge :

Lieu de résidence :

Pays d'origine :

Études/Profession :

Loisir(s) ou centre(s) d'intérêt :

Quels sont ses projets pour l'avenir ?

Quelle expérience forte a-t-il déjà vécue ?

A-t-il déjà quitté ton pays ? Oui/Non

Si oui, pour quelle(s) raison(s) :

**MODÈLE VIERGE
DE DOUBLE FICHE D'IDENTITÉ**

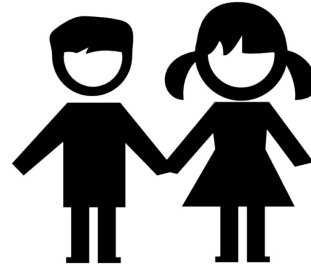
Au local



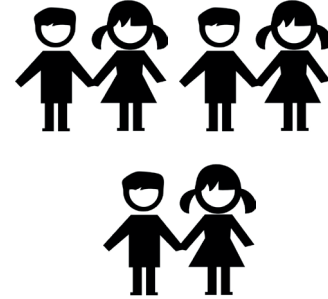
Bricolages



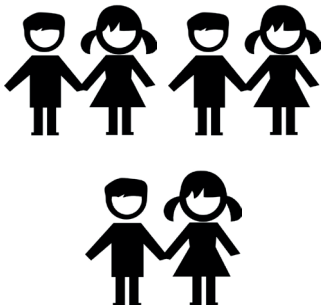
**Choix d'un
sizenier/CP**



**Dans la
patrouille**



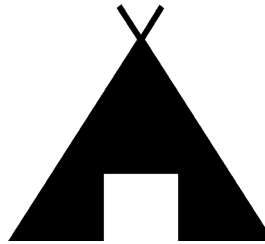
**Dans la
sizaine**



Dortoirs



Au camp



**Expliquer les
règles d'un jeu,
de vie ensemble**



JEU DE CARTES



Faire des équipes



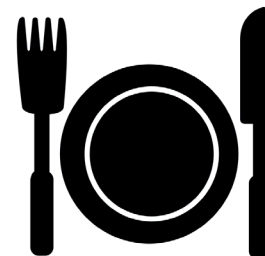
Faire des petits groupes



Hike



Intendance



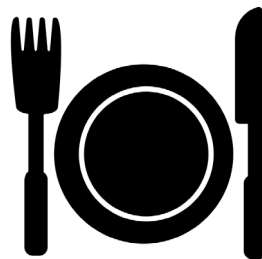
Jeu de 24h



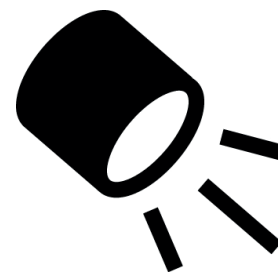
Jeu de nuit



Repas fête d'unité



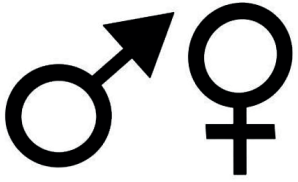
Spectacle fête d'unité



JEU DE CARTES



Mixité



Services



Petits jeux



**Régime
alimentaire**



**Sanctions et
réparations**



Se laver



Toilettes



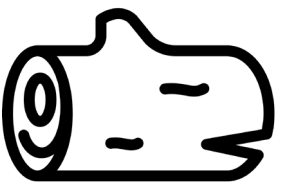
Totémisation



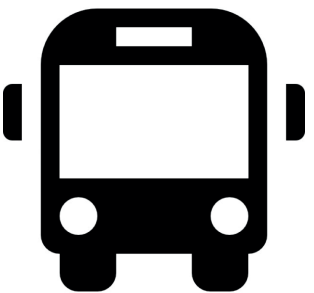
JEU DE CARTES



**Woodcraft
pilotis**



Transports



JEU DE CARTES

